



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1300

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 20 juin 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1300 ORDONNANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE ET L'AMÉNAGEMENT DE DIFFÉRENTS COURS D'EAU, BANDE RIVERAINE ET MILIEUX HUMIDES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS, DES ÉTUDES ET AUTRES INTERVENTIONS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 209 000\$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 4 au 8 juillet 2022 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 août 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 17 août 2022.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@ville.mascouche.qc.ca